

DELIBERATION N° 80/57 : DERATISATION CAMPAGNE 1980

Monsieur DAUX, rapporteur, informe l'Assemblée que la dernière dératisation remonte au mois de mars 1975.

Suite à diverses constatations, il semblerait qu'il y ait actuellement, sur la Commune de LUDRES, recrudescence des rongeurs.

Afin de juguler ce fléau naissant, il convient de procéder à une dératisation générale.

Monsieur DAUX précise que suite à l'appel d'offres lancé par les services municipaux, trois maisons spécialisées se sont portées candidates.

Monsieur DAUX informe l'Assemblée que la Société STEINIENGER PEST CONTROL S.A. est la plus performante quant au rapport prestation fournie/prix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- décide de confier la campagne de dératisation 1980 à la Société STEINIENGER PEST CONTROL S.A., pour un montant T.T.C. de 6 644 F 80